

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFB et ROC : promesse tenue

Issy-les-Moulineaux le 13 janvier 2017

Un arrêté du 4 janvier dernier du ministère de l'Environnement vient de fournir la composition du Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

C'est sans surprise que les représentants de la chasse française –à la différence de ceux de la pêche et des ONG environnementales- ont fait le constat de leur absence dans ce Conseil. Crime de lèse-majesté : à l'occasion de la loi Biodiversité, ils n'avaient pas voulu laisser filer l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage –et plus encore l'essentiel de ses ressources, payées par les permis des chasseurs- dans l'AFB...

Mais ce qui surprend le plus est la place désormais faite dans l'Agence à l'association ROC (Rassemblement des opposants à la chasse), rebaptisée il y a peu « Humanité et Biodiversité ». Son ancien président, Hubert Reeves, devient président d'honneur de l'AFB ; un autre représentant du ROC siège dans le Conseil de l'AFB et l'ancien directeur du ROC devient directeur général de l'AFB (A.M. du 2 janvier 2017).

Si l'on peut se féliciter que ce poste ne revienne pas à ce qui est, d'ordinaire, la « chasse gardée » des grands corps de l'Etat, on s'étonnera qu'un ministre passe outre au principe de « laïcité » de la fonction publique –il est vrai souvent piétiné dans le ministère de l'Environnement- en nommant ainsi à la tête de l'Agence un militant d'une très modeste association notoirement anti-chasse. Association qui n'a jamais manqué une occasion –avec ses amis de FNE et de la LPO (eux-aussi au Conseil de l'AFB)- de trainer en toutes circonstances la chasse devant les tribunaux.

Quand on saura enfin que le haut fonctionnaire qui fut le préfigurateur et concepteur de l'Agence, est aujourd'hui président du ROC, et que le Président du comité scientifique de l'Agence est aussi membre du ROC, on mesurera encore mieux le degré de porosité entre les services d'un ministère en charge de la chasse et le militantisme environnemental le plus intransigeant, voire intolérant.

La FNC étudie d'ores et déjà la possibilité d'exercer un recours devant les juridictions compétentes contre ces nominations qui n'honorent pas le ministre en charge de la chasse française.